



## Responsabilité Élargie du Producteur « Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment » : les Pouvoirs Publics bloquent, malgré eux, la mise en œuvre

La plus grande filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) jamais mise en place sur le territoire national, la REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment, doit voir le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il s'agit de l'un des principaux chantiers de la loi AGEC et d'un défi collectif au regard de l'ampleur du nombre d'acteurs concernés.

À quelques jours de l'entrée en vigueur du dispositif, les entreprises ne disposent toujours pas de l'élément central à son application : la liste précise des produits soumis à écocontribution.

Sans cette liste, que les Pouvoirs Publics doivent rendre sous forme d'un avis aux producteurs publié au Journal Officiel, la mise en œuvre de la REP est impossible.

Les entreprises sont donc empêchées dans la mise en œuvre opérationnelle de cette REP et ne peuvent engager la mise à jour de leur système d'information, de chiffrage et de facturation.

Cette situation est d'autant plus insupportable que le ministère de la Transition Écologique a organisé, le 21 octobre, à laquelle participaient tous les acteurs concernés, pour présenter ses arbitrages après de longs mois de concertation et de dialogue dont tous se félicitent et demandent maintenant que l'avis en résultant soit publié le plus tôt possible. La liste proposée faisait d'ailleurs l'objet d'un large consensus car fondée sur les seuls critères et objectifs de la loi.

C'est sur ces bases et cette liste de produits que les éco-organismes ont présenté et fait valider les tarifs applicables pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Liste de produits et tarifs d'écocontributions sont intimement liés et toute modification de la liste de produits nécessite la validation d'un nouveau barème d'écocontribution. Il deviendrait alors incontournable de repousser la date d'application de la REP et de relancer un cycle de négociations.

Le délai de prévenance raisonnable des entreprises étant déjà largement dépassé, nos organisations appellent solidairement et solennellement le Gouvernement à figer le dispositif sur la base des arbitrages proposés par les services instructeurs de l'État car le blocage actuel du dispositif met nos entreprises dans une situation d'instabilité juridique difficilement supportable.